



INFORMATION IMPORTANTE
RENTREE SCOLAIRE 2024-2025
Aux utilisateurs actuels - Devoirs surveillés

Vallorbe, le 5 juillet 2024

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Les devoirs surveillés se dérouleront au collège 1915 à Vallorbe, par groupes de 5 à 6 élèves, pour les 3P à 8P et débuteront le lundi 9 septembre 2024.

Nous vous rappelons qu'aucun service de transport scolaire par bus n'est prévu après les devoirs surveillés. Les élèves rentrent chez eux par leurs propres moyens, sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

La gestion des inscriptions et des absences de vos enfants aux devoirs surveillés ainsi que l'alimentation à l'avance de votre compte personnel sont de votre responsabilité.

Pour les élèves qui ont déjà fréquenté les devoirs surveillés durant cette année scolaire écoulée et qui sont déjà inscrits sur MonPortail, nous vous confirmons que le précédent contrat a automatiquement pris fin le 14.06.2024. C'est pourquoi nous vous prions de refaire une demande d'inscription en tapant le lien ci-après dans la barre de recherche de votre navigateur <https://ascovabano.monportail.ch>, en utilisant à nouveau votre identifiant et mot de passe actuel. Vous pourrez faire cette inscription dès le 26 août 2024.

A partir du 9 juillet 2024, vous trouverez le règlement contenant toutes les informations sur les coûts des devoirs surveillés sur le site de l'association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et du Vallon du Nozon, **Nous vous confirmons que votre précédent contrat s'est terminé automatiquement le 14.06.2024. Cependant, le login et le mot de passe restent valables pour accéder au système d'inscription en ligne dès le 26 août 2024.**

Vous devrez inscrire votre enfant pour **les 3 jours fixes** et un montant de CHF 12.00 sera débité pour les frais administratifs pour l'année scolaire en cours.

Afin d'éviter la circulation et/ou la perte d'argent liquide, le paiement des prestations s'effectuera via un compte personnel alimenté par les parents. Un premier versement minimum de l'équivalent de 3 sessions devra être effectué sur votre compte individuel MonPortail - MesDevoirs (voir règlement sur le site internet de l'AscoVaBaNo <https://www.ascovabano.ch>, onglet parascolaire), **AVANT le 1^{ER} cours de votre enfant.**

La présence des enfants aux devoirs surveillés sera contrôlée lors de chaque session et enregistrée grâce à un code-barres (en possession des moniteurs). A la lecture de ce code, votre compte personnel sera débité. Il devra être alimenté régulièrement (vous pouvez consulter le solde du compte en tout temps). Si votre compte présente un solde insuffisant, un rappel informatique automatique vous sera adressé par e-mail (données sécurisées).



Les élèves de 5P-8P peuvent partir dès que les devoirs sont achevés moyennant une autorisation de départ ci-jointe, dûment complétée et signée par les parents. Les 3 et 4P n'ont pas la possibilité de partir avant (voir règlement concernant les horaires).

Dans le cas où cela vous concernerait, nous vous prions de remplir le formulaire ci-joint et de nous le retourner soit par courrier postal ou par email à : administration@ascovabano.ch

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous recommandons de lire attentivement le règlement.

Nous restons à votre entière disposition en cas de questions et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers parents, nos meilleures salutations.

Signatures

Le Président La secrétaire



ELEVES 5P à 8P INSCRITS AUX DEVOIRS SURVEILLES ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Formulaire à retourner à l'administration de l'AscoVaBaNo, Place du Pont 2, 1337 Vallorbe
(administration@ascovabano.ch)

J'autorise mon enfant à quitter les devoirs surveillés une fois que les devoirs sont terminés, de ce fait mon enfant sera sous mon entière responsabilité.

Elève :

Nom.....Prénom.....Classe.....

Les parents :

Nom..... Prénom.....

Signature du parent: